

Exemple de formations pouvant être mises en œuvre dans le cadre de cette thématique

Titre : Sensibilisation à la santé mentale

Durée : 1 journée en présentiel.

Accroche (publié)

Sensibilisation à la santé mentale en tant qu'enjeu majeur de santé publique et de société

Objectif de formation (publié)

- Connaitre le concept de santé mentale,
- comprendre la notion de santé mentale positive,
- appréhender les relations entre santé mentale et souffrance psychique, maladie psychique,
- contribuer à la déstigmatisation des troubles psychiques,
- se repérer dans le parcours de formation de secouriste en Premiers Secours en Santé Mentale.

Contenu (publié)

- La santé mentale : un enjeu majeur de société,
- santé mentale positive, souffrance psychique et maladie psychique,
- le rétablissement,
- la lutte contre la stigmatisation et les faux savoirs,
- prendre soin de son mental,
- les politiques de prévention,
- les principaux acteurs et outils sur son territoire,
- points de repère sur la formation de secouristes en santé mentale.

Public (publié)

Agents des collectivités territoriales, tous métiers et tous secteurs.

Titre de la formation : L'accueil du Public souffrant de troubles psychiques et psychiatriques

Durée : 3 jours en présentiel

Objectif de formation :

- acquérir les notions de base : troubles mentaux, souffrances psychiques, troubles psychiatriques, souffrances psycho-sociales...,
- comprendre les liens entre vulnérabilité sociale et souffrance psychique,
- ajuster la posture professionnelle d'accueil en fonction de la personne et de la pathologie observée,
- ajuster ses réactions et son mode relationnel face aux situations difficiles et éprouvantes.

Contenu (publié)

- les principales pathologies mentales et leurs conséquences relationnelles et comportementales,
- le positionnement professionnel face à la personne atteinte de troubles psychiques,
- le repérage et la gestion des situations difficiles (techniques de communication non violente).

Public (publié)

Agents d'accueil des services sociaux, médico-sociaux et des centres communaux d'action sociale (CCAS).